

Baignade et promenades

Le Grand Conseil refuse de garantir l'accès aux rives du lac

Un projet socialiste entendait créer un sentier pédestre le long du Léman. La droite l'a coulé au nom du droit à la propriété et de l'environnement.

Rachad Armanios

Imaginez un sentier continu tout autour du lac Léman! Avec les canicules à répétition, le serpent de mer de l'accès public au lac et à ses rives revient de façon pressante. Preuve en est un projet de loi socialiste, qui a toutefois été refusé hier soir par la majorité de droite du Grand Conseil genevois.

Le texte vise à garantir l'accès au lac et le cheminement le long de ses rives. Le projet prévoit un chemin d'au moins 2 mètres de large mais qui puisse s'écarter des rives si un intérêt prépondérant le justifie, en particulier la préservation de l'environnement. L'État pourrait ordonner l'élimination des barrières et obstacles. Enfin, un droit de recours serait donné aux associations.

Le PLR Vincent Subilia a fustigé un texte s'inscrivant «dans un climat antiriches nauséabond», alimenté par «une gauche jalouse». Il liste trois écueils. D'abord, ouvrir les rives au plus grand nombre mettra en péril la biodiversité: «Mieux vaut des riches propriétaires qui prennent soin de la nature!» Autre obstacle: l'impossibilité diplomatique de violer la propriété des nombreuses ambassades et missions qui «ont les pieds dans l'eau». Enfin, le coût «abyssal» des expropriations. Pour le député, les 29 plages existantes pour 32 kilomètres de rives genevoises sont suffisantes, y compris à l'aune du réchauffement climatique.

«C'est un bien public»

L'auteur du projet de loi, le rose Cyril Mizrahi, répond: «Vous parlez fort pour défendre ceux qui s'approprient les rives du lac illégalement, alors que c'est un bien public.» Sa camarade de parti Amanda Gavilanes ajoute que la possibilité de se rafraîchir doit



À Genève, seulement 40% des rives du lac sont accessibles à la population. PIERRE ABENSUR

être offerte à toute la population, en particulier les plus défavorisés. Au-delà des plages, la population doit pouvoir se promener au bord du lac. Quant aux écueils, «on peut négocier un tracé pour un sentier qui préserve la biodiversité et s'écarter des rives quand il le faut».

Elle insiste sur la nécessité de respecter, enfin, la Constitution de 2012. Celle-ci stipule que «l'État assure un libre accès aux rives du

lac et des cours d'eau dans le respect de l'environnement et des intérêts publics et privés prépondérants». Or, si 70% des rives sont accessibles côté français et 60% pour Vaud, seules 40% le sont à Genève.

«Les riches ne préservent pas la biodiversité, ils coupent les arbres pour jouir du paysage magnifique», intervient à son tour Rémy Pagani (Ensemble à Gauche). L'immense engouement

pour la baignade a conduit des communes à restreindre l'accès à leurs plages, rappelle-t-il. Le Vert David Martin ironise: «Les canards ont bon dos.» En réalité, la succession de piscines privées, de garages à bateaux, de murets contre les vagues est défavorable à la nature, insiste-t-il.

Mais l'écologiste reconnaît que la forte densité de propriétés propre aux rives genevoises rend une mise en place d'un sentier

complexe. Son groupe souhaite renvoyer le projet en commission pour y élaborer un texte plus consensuel, sous forme d'une motion que le Conseil d'État serait chargé de mettre en œuvre.

«Un projet maximaliste»

L'UDC aurait également souhaité un projet se fondant sur «le volontarisme». Certes, ce parti a défendu l'article constitutionnel en question en 2012 et deux de ses députés ont même cosigné le projet de loi socialiste. «Mais sous réserve de l'avoir jugé maximaliste», précise Stéphane Florey. Son parti n'entrera finalement pas en matière, car il veut défendre «le droit à la propriété».

«Ce projet de loi ne permet pas d'effectuer des pesées d'intérêt, le Conseil d'État ne peut l'accepter.»

Antonio Hodgers
Conseiller d'État Vert
chargé du Territoire

Rémy Pagani prévient qu'un refus incitera l'association Rives du lac à lancer une initiative cantonale que le parlement n'aura pas loisir de modifier. L'UDC, elle, rappelle qu'une initiative fédérale est également en préparation. Dès lors, «laissons ce débat au niveau national», tranche Stéphane Florey.

Quant au Conseil d'État, il aurait souhaité un projet «moins rigide», conclut le Vert Antonio Hodgers, chargé du Territoire. Certes, le principe de l'accès aux rives du lac est garanti au niveau fédéral, mais il se heurte parfois à d'autres principes, comme la défense de l'environnement ou aux obligations diplomatiques, dit-il. Les autorités «ont le devoir d'agir» au vu du très faible taux d'accès au lac, mais «ce projet de loi ne permet pas d'effectuer des pesées d'intérêt, le Conseil d'État ne peut l'accepter».

L'entrée en matière est refusée par 54 non (PLR, Le Centre, MCG, UDC), 14 abstentions (vertes) et 27 oui (PS et EAG).

«Il n'est pas question de toucher au «Cé qu'è lainô»

Polémique

Thomas Wenger, président du PS genevois, tient à clarifier sa position et celle du parti après la proposition de modifier le chant.

La proposition de Sylvain Thévoz, député socialiste, de modifier le «Cé qu'è lainô» afin de le rendre moins guerrier et plus laïque ne met de loin pas tout le monde d'accord. C'est le cas au sein même de son parti. Thomas Wenger, président du PS genevois, clarifie la situation en répondant aux questions de la «Tribune de Genève».

Le sujet de la modification de l'hymne genevois avait-il déjà été abordé au sein du PS?

Non, je tiens à être très clair, cette question au Conseil d'État relève d'une initiative personnelle de M. Thévoz et en aucun cas du Parti socialiste. Le sujet n'avait jamais été évoqué au sein des instances dirigeantes du parti. Il n'est pas question pour le PS de toucher au «Cé qu'è lainô».

Comment vous positionnez-vous personnellement par rapport à cette question?

M. Thévoz a exprimé qu'il réfléchissait à l'éventualité de proposer une motion allant dans ce sens. Si cela venait à être le cas, je m'y opposerais fermement. Le «Cé qu'è lainô» est un chant qui reflète avant tout notre histoire et notre patrimoine. Le «Cé qu'è lainô», les commémorations de l'Escalade et la marmite rassemblent, chaque année, des centaines de milliers de Genevois qui célèbrent ensemble leur histoire commune. On ne peut pas lire l'histoire avec les lunettes d'aujourd'hui. On doit la contextualiser et la critiquer, mais pas la modifier.

Quelles ont été les réactions au sein du PS?

La question a suscité quelques réactions négatives. Je n'ai aucun doute que la position de M. Thévoz ne reflète absolument pas celle de l'immense majorité des membres du Parti socialiste. C'est pourquoi, comme président, je trouve important de préciser qu'il s'agit de la position personnelle d'un député, qui ne représente en aucun cas celle du PS dans son ensemble.
Henri Neerman

ChatGPT entre à l'école par la grande porte

Technologie

Les formations du DIP sur cet outil d'intelligence artificielle s'enchaînent. Pour certains maîtres, il pourrait réinstaurer une égalité entre élèves.

Mercredi, une quarantaine d'enseignants ont assisté à une formation continue sur un outil au potentiel vertigineux, qui fascine autant qu'il effraie: ChatGPT. Ce «chatbot» - agent conversationnel basé sur l'intelligence artificielle et créé par la société OpenAI - est capable de produire des résumés, du code informatique, des poèmes. S'il fait l'objet d'une formation, c'est parce qu'il présente à la fois des atouts et des risques pour le domaine scolaire.

Les enseignants l'ont bien compris: une formation continue draine en général une dizaine

d'inscrits; celle-ci en totalise 155! «Et les inscriptions continuent d'arriver», rapporte son organisateur, Eric Vanoncini, professeur de philosophie et formateur au Service écoles-médias du Département de l'instruction publique.

Un système perfectible

Mercredi, face à ses collègues néophytes, le formateur commente par démystifier ChatGPT: «Il n'a pas pour fonction de créer du vrai; il crée du vraisemblable et du cohérent.» Et d'illustrer avec un exemple: «Je lui ai demandé: «Comment ramasser des œufs de vache?» Réponse: «Il faut trouver un nid de vache, généralement formé avec du foin et installé à l'abri, se munir de gants - pour raisons d'hygiène - et ramasser les œufs. Leur couleur tire sur le bleu ou le vert. Ils sont plus rares que les œufs de poule.»

L'outil souffre encore d'autres travers: la gigantesque somme de textes qu'il a ingérés s'arrête à 2021 et il ne fournit pas ses sources, ou souvent de manière erronée. «C'est une limite, mais ça peut être un moyen de détecter la triche.» C'est là l'une des grandes inquiétudes: que les élèves utilisent ChatGPT pour leurs travaux écrits à domicile. «Il nous faudra probablement repenser certains modes de travaux à domicile», note Eric Vanoncini.

«Un complément»

Mais ChatGPT offre aussi des avantages. Pour l'élève, «il peut servir d'inspiration ou donner un feedback sur une production»; pour l'enseignant, il devient une sorte d'assistant, capable de corriger un texte, de rédiger un plan de cours ou d'élaborer des exercices. «La machine reste un complément, une source d'idées, à appréhender avec un recul critique.»

Un professeur d'informatique confie en avoir déjà parlé à ses élèves, en exposant les limites mais aussi les potentiels, «pour produire la base d'une lettre de motivation, par exemple. Dans le contexte de l'école inclusive, l'outil pourrait me servir à décliner des exercices adaptés aux différents niveaux des élèves.»

Pour cet enseignant de biologie, ChatGPT permettrait même de remettre les élèves sur un pied d'égalité, «il replace la balle au centre entre ceux qui pouvaient être aidés par leurs parents et les autres. Cela peut faciliter certaines de nos tâches et nous devons probablement repenser l'évaluation, donner peut-être moins d'importance à la rédaction et plus à la créativité.»

Aurélien Toninato

Coupure de courant au centre-ville

Électricité Une panne de courant a touché environ 6000 clients, dont de nombreux commerces, dans le quartier de Rive jeudi en fin de matinée. L'incident s'est produit vers 10 h 50, quand deux lignes de moyenne tension ont été endommagées dans le cadre d'un chantier. Huit minutes plus tard, la moitié des clients touchés avait à nouveau du courant. Peu avant 13 h, tout était rentré dans l'ordre. **AGN**

Appel à témoins

Accident La police cantonale cherche à identifier un automobiliste qui s'est rendu coupable d'un délit de fuite. Il a disparu après avoir heurté un piéton, mercredi vers 14 h 30, à la place Neuve, sur un passage pour piétons à l'angle des rues Jean-François-Bartholoni et du Conseil-Général. Blessée, la victime a dû être acheminée à l'hôpital en ambulance. Les témoins de cet accident sont priés de contacter la Brigade routière et accidents au 022 427 64 50. **AGN**

Donnez votre avis sur la ville de demain

Consultation La Ville de Genève est en train de réviser son plan directeur communal, qui orientera l'aménagement de son territoire jusqu'en 2040. Il s'agit notamment d'adapter ce document aux défis de l'urgence climatique. Dans ce processus, qui s'étale sur deux à quatre ans, la Ville veut tenir compte de l'avis de la population. Elle lance donc des consultations citoyennes dans les quartiers, qui prennent diverses formes: ateliers participatifs, conférences, sondages, marches urbaines exploratoires. Renseignements et inscriptions: www.geneve.ch/geneve-2040-consultations-publiques. **AGN**